

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion plénière du 22 janvier 2018

1. Information sur la mise en place du Conseil académique : rôle et missions

M. CHAMBAZ présente le rôle et les missions du Conseil académique constitué de la réunion de la Commission de la recherche et de la Commission de la formation et de la vie universitaire. En formation plénière, le Conseil académique est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique ; sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur ou d'enseignante-chercheuse et de chercheur ou de chercheuse vacants ou demandés ; sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L. 613-1 du code de l'éducation ; sur le contrat d'établissement. Il propose au Conseil d'administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap.

2. Avis sur le nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation

Les membres du Conseil académique ont pris connaissance du nombre d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir par voie de mutation au titre de la campagne 2018.

Les membres du conseil académique émettent un avis favorable par 63 voix pour, 1 abstention et 6 refus de vote (70 votants) sur le nombre d'emplois de professeurs et de maîtres de conférences à pourvoir exclusivement par voie de mutation au titre de la campagne 2018.

Le Président de Sorbonne Université



Jean CHAMBAZ